

*Interpellation présentée par la députée:  
Mme Elisabeth Chatelain*

*Date de dépôt: 16 mars 2006  
Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite Que fait Genève pour la Genevoise?**

La compagnie d'assurance Zurich Financial Services a annoncé hier qu'elle allait absorber la Genevoise Assurances. De fait la Genevoise appartient à la Zurich depuis 1991.

Ce qui a été annoncé hier est la disparition du nom « La Genevoise » et la disparition à court et moyen terme de 150 emplois dont environ 100 à Genève.

La Genevoise, économiquement rentable d'après une étude suisse des coûts dans le domaine des assurances, et dont les résultats de l'année passée dépassent même les prévisions, va disparaître.

Encore une fois, sous des prétextes d'amélioration de rentabilité, la Suisse romande perd des places de travail au profit de Zurich. Les coûts sociaux seront comme d'habitude à la charge de l'Etat. Nous assistons à la disparition de la marque Genevoise implantée dans notre canton depuis plus de 130 ans et qui rayonne encore à travers la Suisse. Une dizaine d'années après l'Elvia Vie, c'est la dernière compagnie d'assurance genevoise qui disparaît, et avec elles des savoir faire, des métiers et des places d'apprentissage propres à l'assurance, secteur économique prospère et prometteur.

Pratiquement, la direction prétend pouvoir supprimer ces emplois sans licenciement de masse étant donné le délai d'environ 5 ans annoncé. Ceci représente pourtant la suppression de la totalité du service informatique le plus performant de Suisse dans le domaine de l'assurance et la dilution des services administratifs du siège. Il serait surprenant que les départs naturels soient suffisants. Cela laisse augurer des licenciements échelonnés sur la durée.

La présente interpellation invite le Conseil d'Etat à prendre position sur les questions suivantes :

1. Etant donné que le groupe Zurich parle dans son communiqué de presse que ce regroupement interviendra « sous réserve des résultats de la consultation du personnel et **de l'approbation des autorités** », quelle position compte adopter le Conseil d'Etat ?
2. Dans le cas où le Conseil d'Etat approuverait ce regroupement et ces licenciements, va-t-il encourager un plan social concret pour les personnes licenciées ?

Par avance, je remercie le gouvernement de sa réponse et de son engagement à se mobiliser pour résoudre ce problème économique et social.